

## QUESTIONNAIRE COVID-19

Si vous êtes atteint d'un covid long ou avez eu des séquelles, il faut l'indiquer dans le [questionnaire médical de l'assurance emprunteur](#).

Suite à cela le médecin conseil vous demandera de faire compléter un questionnaire complémentaire.

Il faudra alors prendre rdv avec votre médecin.

**Questionnaire confidentiel à remplir par le médecin traitant et à retourner par l'assuré lui-même.**

**Les informations recueillies au moyen de ce document seront traitées avec la plus grande confidentialité et sont soumises aux règles déontologiques relatives au respect du secret médical.**

**Toutes les questions sont à compléter par oui ou par non et à préciser en cas de réponse positive.**

M. Mme. Mlle.

NOM et PRÉNOM : .....

Date de naissance : ..... Dossier suivi par : Le service médical

### **1. Une infection à la COVID-19 a-t-elle été diagnostiquée ? Oui / Non**

Si oui, quand ? .....

Si non, précisez le diagnostic qui a été posé : .....

### **2. Comment l'infection à COVID-19 a-t-elle été diagnostiquée ou exclue ? (merci de fournir les comptes-rendus d'examens)**

- Test PCR, test antigénique

- Test sérologique
- Imagerie (Rayons X, tomodensitométrie, IRM...)
- Symptômes, constatations cliniques
- Autre : .....

**3. Comment l'infection à la COVID-19 aiguë a-t-elle été traitée ?**

- Diagnostic rétrospectif, aucune mesure prise
- Aucun traitement médical nécessaire, auto-isolement/quarantaine seulement
- Traitement ambulatoire, sans hospitalisation
- Hospitalisation ou internement (joindre document de sortie)
- Hospitalisation simple, sans oxygénothérapie
- Hospitalisation simple, avec oxygénothérapie
- Unité de soins spécialisée, avec ou sans oxygénothérapie
- Soins intensifs / réanimation

**4. Symptômes durant la phase aiguë (gravité, durée, évolution) :**

.....  
 .....

**5. Symptômes à long terme durant la phase post-aiguë :**

.....  
 .....

**6. L'infection est-elle complètement résorbée ? Oui / Non**

Si oui, depuis quand ? .....

Si non, précisez les séquelles :

- Performance physique / forme

- Poumons et voies respiratoires
- Odorat/goût
- Douleurs
- Motricité/mobilité
- Système cardiovasculaire
- Système gastro-intestinal
- Capacités cognitives / concentration / mémoire
- Paraesthésie, engourdissement, tremblements
- Étourdissements
- Ouïe / vue
- Peau
- Fatigue, épuisement
- Humeur, anxiété, dépression
- Comportement / communication
- Organisation / résolution de problèmes
- Sommeil
- Température corporelle
- Autre : .....

## 7. Traitements après la phase aiguë :

- Aucun
- Suivi ambulatoire (raison, durée, résultat) :  
.....
- Hôpital de jour / rééducation : .....

## 8. Examens ambulatoires effectués :

- Pulmonaires

- Cardiovasculaires
- Reins
- Laboratoire
- Neurologiques
- Psychologiques / psychiatriques
- Autres examens (CT scan, IRM...)

**9. Médicaments actuellement prescrits :**

.....

**10. Recommandations (examens supplémentaires, suivi, comportement) :**

.....

**11. Médecins / thérapeutes / établissements de santé consultés :**

- Pendant la phase aiguë : .....
- Pour le suivi : .....

**12. Incapacité / invalidité liée à l'infection ? Oui / Non**

- Si oui : de quand à quand ? .....
- Quarantaine / auto-isolement : .....
- Infection COVID réelle : .....

**13. Reprise du travail sans restrictions ? Oui / Non**

- Si oui, depuis quand ? .....
- Si non, restrictions :
  - Temps de travail :
  - Tâches ou exigences professionnelles :

**14. Vaccination COVID-19 :**

Oui / Non

Si oui :

Vaccin utilisé : .....

Vaccination 1 : ...../...../.....

Vaccination 2 : ...../...../.....

**Remarques :**

.....  
.....

Taille : ..... Poids : .....

Tension artérielle : ..... / ..... Date : .....

Traitée : Oui / Non

**Autres traitements :**

.....

Depuis 2012, PHENIX COURTAGE, s’est spécialisé dans la recherche d’assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d’assurance.

Une maladie déclarée à l’assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO, ...).

Si la garantie d’invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d’être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- Mail : [contact@phenix-courtage.fr](mailto:contact@phenix-courtage.fr)
- Téléphone : 04 67 64 00 17
- Formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [assurance emprunteur risque aggravé](#)